

Covid-19 – Comment contacter la CPAM de l'Aisne ?

Information du 8 juin 2020

Boîtes aux lettres physiques :

Les boîtes aux lettres de la CPAM ont été rouvertes sur tous les sites d'accueil du département.
En cas de dossier avec envoi de pièces nécessaires, par courrier :

- les assurés peuvent envoyer leur courrier à l'adresse postale unique :



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne
29 boulevard Roosevelt – CS 20606
02323 Saint-Quentin cedex



- les assurés peuvent déposer leur courrier dans l'une des boîtes aux lettres de nos sites d'accueil au siège à Saint-Quentin (traitement plus rapide) ou dans les boîtes aux lettres de Chauny, Château-Thierry, Hirson, Laon, Soissons et Villers-Cotterêts (le courrier est ramassé régulièrement).

Démarches en ligne via le compte ameli

Grâce à leur compte ameli, plus de **224 000 assurés** du département peuvent garder le contact avec la CPAM de l'Aisne pendant la crise sanitaire et accéder à une quarantaine de services en ligne : attestation de droits et d'indemnités journalières, suivi de son arrêt de travail, déclaration de naissance, paiement des prestations, envoyer un e-mail...



Le médecin peut réaliser un avis d'arrêt de travail en ligne : le traitement du dossier sera plus rapide par la CPAM et l'assuré n'aura que le volet 3 de son avis d'arrêt de travail à transmettre à son employeur.

En cette période de crise sanitaire, l'assuré doit systématiquement se munir de sa carte Vitale, le traitement de son remboursement sera plus rapide que par la transmission à sa CPAM d'une feuille de soins papier.

L'assuré n'a pas de carte Vitale ? Celui-ci peut en faire sa demande directement via son compte ameli, rubrique « Mes démarches »

Complémentaire santé solidaire : l'assuré peut en faire la demande et fournir ses pièces pour constituer son dossier depuis son compte ameli, rubrique « Mes démarches ».

Rendez-vous téléphonique pour les dossiers complexes :

La prise de rendez-vous pour les dossiers complexes est toujours possible en cas de besoin : l'assuré peut prendre rendez-vous depuis son compte ameli ou le 3646*. Un de nos agents d'accueil pourra honorer le rendez-vous par téléphone pour aider à la complétude du dossier.

Réponse téléphonique via le 3646*, appel réservé aux questions ou situations urgentes et qui ne peuvent se traiter via le compte ameli ou pour prendre un rendez-vous téléphonique avec un conseiller de la CPAM de l'Aisne.

Chatbot sur le compte ameli : un assistant en ligne vous aide dans vos recherches (suivi de son arrêt de travail ou de ses remboursements...)

Forum ameli, est un espace de discussion et d'entraide entre assurés : une équipe d'experts de l'Assurance Maladie se relaie pour l'animer : ils certifient les réponses correctes apportées par les internautes ou publient eux-mêmes les réponses, automatiquement certifiées, si nécessaire. Le forum est accessible sur smartphone, ordinateur et tablette même si l'assuré ne dispose pas de compte ameli. Pour exemple, des liens vers des sujets d'actualité :

**Le point sur le site declare.ameli.fr
Les IJ et le chômage partiel
(<https://forum-assures.ameli.fr/>)**



Sites d'accueils fermés jusqu'à nouvel ordre :
La CPAM de l'Aisne travaille à une réouverture au public dans les meilleures conditions de sécurité et de préservation de la santé de chacun.

Suivez la CPAM de l'Aisne sur **LinkedIn**

<https://www.linkedin.com/company/cpam-aisne/>